PLUi du Rouillacais

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

VUE GLOBALE

REGLEMENT GRAPHIQUE
Zonage et prescriptions

Date d'arrêt : 19/05/2025
Date d'approbation : 09/03/2026

Sources des données : BDTOPO ©IGN, CADASTRE ©ETALAB (2026)
Réalisation : Planèd, Février 2026

planèd Planification et Développement

Éléments de repère :

- Périmètre du PLUi
- Limite communale
- Cours d'eau et surface en eau

Cadastre :

- Parcelle

Types de bâtis :

- Bâti dur
- Bâti léger

Prescriptions :

- Changement de destination
- Linéaire commercial à protéger
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Espace boisés, arboré ou haie à protéger au titre de l'article L151-23 du C.U.
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du C.U.

Zonage :

Zone agricole :

- A

Zone naturelle :

- N
- NL
- NP
- Npv

Zone à urbaniser :

- 1AU
- 2AU
- 2AUX

Zones urbaines :

- UA
- UB
- UL
- UT
- UX
- UBr+2

0 500 1 000 m